

Nombre de membres : 34

En exercice : 33

Présents : 29

Pouvoirs : 4

Votants : 33

N°2021-44

Abstentions : 0

Exprimés : 33

Pour : 33

Contre : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES OUEST LIMOUSIN**

L'An deux mille vingt et un, le jeudi 10 juin à 20h00.

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni Espace « Robert Morange » à ORADOUR-SUR-VAYRES sous la présidence de Christophe GEROUARD, Président.

Date de la convocation : le 03 juin deux mille vingt et un.

Présents : Christophe Gérard, Maryse Thomas, Patrice Chauvel, Agnès Varachaud, Jean-Pierre Pataud, Chantal Chabot, Jean-Pierre Charmes, Charles-Antoine Darfeuilles, Pierre Varachaud, Louis Furlaud, François Chaulet, Albert Viroulet, Patrick Chambord, Maryse Parverie, Joël Vilard, Richard Simonneau, Thierry Dauchart, Josiane Lefort, Alain Duris, Bernard Darfeuilles, Christian Vignerie, Chantal Robin, Bruno Grancoing, Philippe Lalay, Sylvie Germond, Hervé Mazeaud, Bertrand Jayat, Pierre Hachin, Jérôme Suet.

Suppléants présents :

Pouvoirs : Jean Maynard pouvoir à Christian Vignerie, Patrick Gibaud pouvoir à Josiane Lefort, Jean-Pierre Broussaud pouvoir à Louis Furlaud, Stéphane Seyer pouvoir à Christophe Gérard

Secrétaire de séance : Thierry Dauchart

Objet : Construction de la salle des fêtes de Pensol : reconnaissance du caractère structurant de l'équipement pour le territoire et inscription au CDDI 2018-2021.

Monsieur le président rappelle que la commune de Pensol mène actuellement un projet de construction d'une salle des fêtes d'un montant de 1 172 474,75 € HT.

Ce projet qui s'inscrit parfaitement dans les objectifs du projet de territoire de la Communauté de Communes, et en particulier l'axe 1 intitulé « maintenir et développer des services de proximité pour les habitants », en ce sens qu'il va permettre d'assurer le maintien et de renforcer le dynamisme de la vie culturelle et associative sur le territoire de la commune et sur le sud du territoire communautaire.

Ce projet est inscrit dans le cadre du Plan de Relance et est potentiellement éligible aux subventionnements de l'Etat (DETR et DSIL), et du Département de la Haute-Vienne (CTD)

Il est envisagé de porter ce projet dans le cadre du CDDI (Contrat Départemental de Développement Intercommunal) en cours, et de demander à cette occasion le dé plafonnement des aides du Département en faveur de la commune de Pensol, et ce dans le cas particulier de ce projet.

Oui l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir débattu, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **RECONNAIT** le caractère structurant pour le territoire de la Communauté de Communes Ouest Limousin du projet de réhabilitation et d'extension de la salle polyvalente porté par la commune de Pensol,

- **SOLLICITE** l'inscription de ce projet au CDDI 2018-2021,

- **SOLLICITE** de monsieur le Président du Conseil Départemental de la Haute-Vienne une subvention au taux le plus large possible au titre du CDDI pour ce projet,
- **SOLLICITE** à cette occasion le dé plafonnement des aides accordées par le Département de la Haute-Vienne à la commune de Pensol dans le cadre du subventionnement de cet équipement,
- **AUTORISE** monsieur le Président à signer l'avenant au CDDI 2018-2021 à intervenir.

Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an que dessus.

Certifié exécutoire le
Le Président

Le Président,

Christophe GEROUARD